



Belgique-Belgie

PP
1050 Bruxelles

1/7/194

Bureau de dépôt :
Bruxelles X
N° d'agrément : P 801196

Lettre aux habitants

Nouvelles de l'ACQU n° 72 avril – mai – juin 2012

Publication trimestrielle de l'Association de Comités de Quartier Ucclois (ACQU) asbl N° d'entreprise 418.110.283
Siège social : av. du Maréchal, 20A, 1180 Uccle
www.acqu.be

L'ACQU recherche un poste de travail pour son chargé de mission, de préférence au sein d'un plateau de bureaux convivial partagé et pourvu de facilités (internet, tél., photocopieuse à laser, possibilité de réunion et archivage,...)

*Merci de faire offre en contactant d'urgence
Denys Ryelandt au
02/374 97 03.*

sommaire

- Éditorial :
Vers une mobilité durable ? 2
- Création d'une « rue aux jeux » 4
- La fermeture partielle du bois de la Cambre 6
- À lire 7
- Les abattages au bois de Verrewinkel 9
- Économisons l'énergie ! 11
- MEMORANDUM SOS KAUWBERG 12
- Uccle néglige son patrimoine historique 18

ÉDITORIAL : VERS UNE MOBILITÉ DURABLE ?

Ce 1^{er} juin, l'ACQU a lancé la campagne électorale des prochaines élections communales en plaçant la mobilité au centre des débats !

Ce 1^{er} juin, en la Maison des Arts, l'ACQU avait invité les 6 principales formations politiques ucloises à envoyer un représentant pour expliquer comment - s'ils sont élus lors du prochain scrutin communal d'octobre 2012 - ils comptent résoudre les problèmes liés à la mobilité dans notre Commune.

En introduisant les débats (devant une soixantaine de personnes), Alain Thirion a rappelé l'engagement pris au niveau de la Région bruxelloise de réduire de 20 % le trafic automobile en 2020 par rapport à 1999. Cet objectif découle d'une obligation imposée par l'Union Européenne de réduire l'émission des gaz à effet de serre, lesquels proviennent en grande partie des voitures. Ce n'est pas un souhait, c'est une obligation.

Si aucun des 6 intervenants (CdH - PS - MR - Ecolo - Open VLD - FDF) n'a contesté ceci, l'accent a surtout été mis sur les transports en commun (le métro) et sur le RER. Certes, d'autres aménagements et de petites améliorations ont été suggérés ici et là, mais en fin de compte, rien n'a été dit pour changer fondamentalement les données. L'impression qui se dégageait, et qui a été avouée par certains, peut se

résumer ainsi : "Faisons en sorte de ne pas aggraver la situation."

Quand on sait que le trafic automobile croît chaque année et que la réponse quasi-unanime des intervenants est encore et toujours de "favoriser la fluidité du trafic automobile", on a le sentiment qu'à Uccle, on fera encore longtemps du surplace. Au propre, comme au figuré...

Les 5 questions (posées à l'avance) permettaient pourtant aux intervenants de se montrer novateur et de se démarquer du discours convenu : la sécurité des piétons et l'espace dévolu à la voiture dans les quartiers résidentiels - le tram 51 chaussée d'Alsemberg - les liaisons par tram avec le centre ville - le désenclavement du quartier Bourdon Calevoet - l'éventuelle réévaluation du Plan uclois de mobilité.

Même si les 6 intervenants ne s'exprimaient pas d'une même voix et ont avancé des propositions intéressantes, on est souvent resté dans un consensus un peu mou : oui, il faut faire quelque chose, mais c'est compliqué, et puis Uccle ne décide pas toute seule, et il faut tenir compte des réalités, et n'oubliez



Photo : Xavier Retailleau



Photo : Xavier Retailleau

pas que ce qu'on a déjà fait n'est pas négligeable et qu'on poursuivra, etc ..., etc...

Si peu de remise en cause de notre conception des déplacements urbains ! Pas pour le plaisir de casser la voiture (nous en avons tous besoin), mais parce qu'il est nécessaire de se remettre en question. Au lieu d'entendre : "Nous allons tâcher d'améliorer ce qui existe, de faire en sorte que la circulation reste la plus fluide possible", ou "Pour le tram 51, il n'y a pas vraiment de solution...", on aurait préféré entendre un large plaidoyer pour une autre conception de la ville dans laquelle les déplacements n'ont lieu en voiture individuelle que quand c'est inévitable, que la voiture n'est pas toujours une nécessité, que le réflexe 1^{er} doit devenir le recours aux transports en commun, au vélo, à la marche...

Comme l'a dit le modérateur de la soirée, Michel Hubert (FUSL), d'autres grandes villes ont réussi à restreindre très fort l'usage de la voiture individuelle et même parfois à la bannir dans certaines zones. Pour le plus grand bonheur des habitants qui (re)trouvent la convivialité, la sécurité, la sérénité, un air plus respirable... Et ces villes n'ont pas sombré pour autant dans le marasme économique que prophétisaient certains.

Chers lecteurs, nous vous invitons à lire la brochure ci-jointe « Uccle 2012 – 2018. Vers une mobilité durable », qui a servi à préparer ce débat et qui donne notre vision des différentes facettes de la mobilité dans notre Commune pour les années à venir. Dans le prochain numéro, nous reviendrons de manière plus détaillée sur les positions de chaque parti.

CRÉATION D'UNE « RUE AUX JEUX » DANS LE QUARTIER OXY 15 - UNE PREMIÈRE À UCCLE

L'asbl « OXY 15 mon quartier, ma vie » est à l'initiative du projet « Uccle Oxy durable ». Elle regroupe les rues Bernaerts, Château d'Eau, Colonel Chaltin, Coq, Fauvette, Paul Hankar, Klipveld, Moutons, Poussins, Repos, Robert Scott, Van Zuylen, ainsi que les avenues Delvaux, Overhem et Vanderaey et environs. Pour tout renseignement complémentaire : www.oxy15.be et www.oxy-durable.be

À l'initiative de quelques habitants du quartier OXY 15, dont **Julie Coppens, Gaby Gentenaar et Ivan Knipping** en particulier, la Commune d'Uccle a décidé d'octroyer le statut de « rue aux jeux » au tronçon de la rue du Coq situé entre la Chaussée d'Alseberg et la rue des Moutons, ainsi qu'à la rue des Poussins. Chaque premier dimanche du mois, cette rue sera fermée à la circulation de 14 heures à 17 heures. C'est une première étape vers une meilleure utilisation de l'espace public en faveur des habitants, des enfants et des personnes âgées.

Nous rappelons, ci-après quelques principes relatifs à la « rue aux jeux ».

Le cadre juridique

La « rue réservée au jeu » est une disposition définie dans le code de la route. Elle détermine les conditions et les règles à respecter. Il s'agit de l'Arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique, article 22septies du code du gestionnaire de voirie, art 9.2 bis.

Qu'est-ce qu'une rue aux jeux ?

Il s'agit d'une rue fermée temporairement (certains jours et heures bien précises) à la circulation motorisée, où les enfants peuvent jouer librement sur toute la largeur de la rue. Seuls les conducteurs des véhicules à moteur habitant dans la rue ou dont le garage se trouve dans ladite rue, ont accès aux rues réservées au jeu.

Les conducteurs qui circulent dans les rues réservées au jeu doivent le faire à l'allure du pas ; ils doivent céder le passage aux piétons qui jouent, leur céder la priorité et au besoin s'arrêter. Les cyclistes doivent descendre de leur bicyclette si nécessaire. Les conducteurs ne peuvent pas mettre en danger les piétons qui jouent ni les gêner. Ils doivent en outre redoubler de prudence en présence d'enfants.

Pendant les heures où la voie publique est signalée comme rue réservée au jeu, une **infrastructure de jeux peut y être installée** à condition de ne pas em-

pêcher le passage des conducteurs autorisés à y circuler ainsi que des véhicules prioritaires.

La voie publique que l'on veut aménager en rue réservée au jeu doit être fermée temporairement **chaque fois pendant les mêmes heures**.

Des barrières doivent être placées en suffisance afin de délimiter clairement la rue réservée au jeu. Sur les barrières un signal C3 et le panneau additionnel « rue réservée au jeu » sont fixés fermement. Les heures pendant lesquelles la rue est instaurée comme rue réservée au jeu sont indiquées sur le panneau additionnel.

A quelle condition une rue peut-elle devenir une rue réservée au jeu ?

N'importe quelle rue ne peut pas être bloquée temporairement à la circulation. Pour la réserver temporairement au jeu, la rue doit :

- se trouver à un endroit où la **vitesse est limitée à 50 km/h** .
- se trouver dans une rue ou un quartier à **vocation prédominante d'habitation, sans circulation de transit**
- se trouver dans une rue qui n'est **pas empruntée par un service régulier de transport en commun**. La majorité des riverains doit y être favorable afin de s'assurer de sa bonne mise en œuvre.

Quels sont les avantages d'une rue réservée au jeu

La **rue réservée aux jeux** offre un espace supplémentaire pour permettre aux enfants et aux adultes de se rencontrer et de jouer. Elle répond à un réel besoin en ville. Jouer à l'extérieur est meilleur pour la santé et pour le développement des enfants. Ils apprennent à connaître de nouveaux amis, développent leur créativité et peuvent expérimenter d'autres jeux qu'à l'intérieur. La rue leur offre une nouvelle perspective de jeu. Par ailleurs, les enfants créent des liens entre les habitants et stimulent la vie de quartier.

Les personnes plus âgées y trouvent également de nombreux avantages. Elles ont souvent les mêmes souhaits que les plus jeunes, à savoir : une rue tranquille, une circulation en toute sécurité, un espace pour se rencontrer...

Bien que leurs intérêts soient parfois présentés comme contradictoire, il apparaît souvent que les uns et les autres aient autant d'avantage dans la mise en place d'une rue réservée au jeu.

La rue appartient à ses habitants, pas seulement aux automobilistes, elle a une fonction de séjour et pas



uniquement de circulation. Ces moments où la rue est réservée au jeu le rappellent. Cette fonction de séjour améliore la qualité de vie en ville : elle permet la rencontre entre voisins, elle apprend le respect de chacun, elle donne la possibilité de s'ancrer dans un quartier, de créer du lien social.

Pour en savoir plus : voyez le site www.ieb.be

Nous remercions vivement la Commune pour avoir donné son feu vert à la création de cette « rue aux jeux » dans ce quartier. Nous espérons que d'autres rues suivront cet exemple et que la Commune sera toujours à l'écoute des habitants, nombreux à souhaiter une meilleure qualité de vie dans leur quartier.

Xavier Retailleau
Administrateur

UNE IDÉE DE CADEAU



**Publié en 1992
par notre association
avec l'accord
de l'éditeur Gallimard,
ce petit livre
de GIONO
a été illustré pour nous
par Serge CREUZ**

L'écrivain avait offert
ce texte à l'humanité.

« Ce que j'ai écrit de plus humain »,
disait-il, afin que le plus grand nombre
de gens – dont les jeunes –
puissent apprécier
la valeur éthique du message.

Disponible au prix (coûtant) de 2,5 euros
(+ 1,18 euros, si frais d'envoi) chez Jacques NIFFLE,
avenue Bel-Air 25/5 à Uccle
(tél : 02.344.41.51)

Consultez notre site internet : www.acqu.be

Ecrivez-nous à : acqu.asbl@gmail.com

Inscrivez-vous en ligne pour recevoir notre Lettre d'info électronique.

LA FERMETURE PARTIELLE DU BOIS DE LA CAMBRE

La polémique liée à la fermeture partielle du Bois de la Cambre est révélatrice d'une problématique bien plus complexe que le sujet tel que répercuté récemment par de nombreux politiques.

Il est en effet bon de rappeler que les difficultés en matière de mobilité résultent avant tout d'une inadéquation des interrelations entre les offres de transport, les localisations de l'habitat et la répartition spatiale des activités. Faire passer les voitures à gauche plutôt qu'à droite d'un bois, constitue en termes de flux automobile une question relativement secondaire qui peut par contre être véritablement bénéfique pour la convivialité et l'écosystème d'une telle zone verte emblématique.

Il convient cependant d'accompagner un tel projet de mesures très volontaristes et efficaces en faveur du transport collectif et de l'inter-modalité. Sans quoi la modification du plan de circulation à l'intérieur du Bois de la Cambre n'aura pour effet que de reporter plus en amont les encombrement actuels.

Ainsi il est essentiel de renforcer largement les liaisons de transports collectifs autant dans le sens radial (entre la périphérie et l'hyper-centre) que dans le sens transversal (liaisons entre les noyaux périphériques eux-mêmes) en vue d'offrir enfin aux navetteurs une alternative efficace au déplacement individuel.

L'axe radiant (de la périphérie vers l'hyper-centre bruxellois).

Il est déplorable de constater à quel point, du côté d'Uccle, l'axe "périphérie<>centre-ville" est sous exploité en matière de dessertes collectives. Seuls des bus de De Lijn et des TEC parcourent la chaussée de

Waterloo à destination du centre ville. La STIB n'y propose quasi aucun service! Par ailleurs, les bus circulant sur cette chaussée sont systématiquement englués dans la circulation. La priorité devrait de toute urgence leur être accordée par un ensemble d'aménagements urbains (priorité aux carrefours, etc.) dont éventuellement la déviation partielle de certaines lignes via le Bois de la Cambre. Les voiries que le Plan communal de Mobilité de Bruxelles prévoit d'y fermer à la circulation automobile pourraient utilement accueillir le passage d'un bus, voire même l'établissement d'une ligne de tram (non polluant pour le Bois). Cette idée, qui semblera iconoclaste à certains, est cependant envisageable, moyennant des conditions strictes d'utilisation (vitesse limitée, véhicules non polluants, site propre bien délimité par rapport à la circulation des piétons et cyclistes...)

L'importance des rocades !

Force est de constater le sous-développement des lignes de rocade. Celles-ci sont pourtant essentielles. Ainsi, la jonction entre Ixelles et Uccle demeure très mauvaise. Les lignes existantes de la STIB (tram 7, bus 38 et 41) sont peu efficaces et l'offre SNCB sur la ligne 26 est inexistante en soirée et le week-end ! Renforcer l'offre de train sur cette ligne est essentiel : telle une rocade régionale circulant sous le Bois de la Cambre, elle constitue une alternative efficace au métro. Elle permet de relier rapidement Uccle au quartier Schumann. Rappelons que notre asbl, ainsi que la commune d'Uccle, insistent également depuis longtemps pour la création d'un nouvel arrêt le long de la ligne 26 à la hauteur du Lycée Français et du futur lotissement Engeland (300 logements).



Photo Google

Le Bois serait-il devenu un parking ? Voici l'av. de Diane qui montre que la congestion provient en partie des voitures ventouses.

En marge de cette ligne de chemin de fer, Il est tout aussi urgent de créer un connexion transversale (bus ou tram) efficace entre le centre d'Uccle et les campus universitaire du Solbosch et de la Plaine. La traversée du Bois de la Cambre mérite à ce titre d'être également envisagée. Une fois de plus, les voiries du Bois qui seront fermées à la circulation automobile pourraient servir partiellement à établir cette connexion.

Même si le transport individuel et motorisé peut indéniablement être vu comme une source d'émancipation, il faut constater qu'il conduit à des problèmes plus importants que ceux qu'il espère résoudre. C'est d'ailleurs pourquoi les vrais coûts économiques, so-

ciaux et environnementaux en sont souvent niés, sous estimés et mal maîtrisés. L'engorgement du Bois et la controverse qui s'en suit, est un bel exemple qui témoigne à quel point cette logique de déplacement et de comportement individualiste a aujourd'hui atteint ses limites.

Il est urgent de s'orienter vers un mobilité durable, moins consommatrice d'espace, moins polluante et plus respectueuse de l'environnement et du milieu urbain dans lequel nous vivons.

La ville de Bruxelles se donne un large délai de 15 ans pour mettre son plan en œuvre. Osons espérer que ces 15 années suffiront pour accompagner le plan de mesures efficaces en faveur du transport collectif.

À LIRE...

Plusieurs publications concernant la forêt de Soignes viennent de paraître et méritent toute l'attention de nos lecteurs et des citoyens de cette commune.

1. « Loisirs en forêt et gestion durable »

Ce remarquable ouvrage (édité par les Presses agronomiques de Gembloux) dans lequel de nombreux exemples d'illustration sont tirés de la forêt de

Soignes, a été présenté à la récente foire du livre de Bruxelles. Précisons qu'il est le fruit d'une collaboration entre Bruxelles, la Wallonie, la France, la Suisse et le Grand-Duché du Luxembourg et est signé par trois auteurs, Vincent Colson, Anne-Marie Granet et Stéphane Vanwijnsberghe. Ce dernier nous est particulièrement connu étant donné sa fonction d'ingénieur-chef de sous-direction (Nature et Forêt) à

La forêt et les espaces naturels constituent un cadre idéal pour la pratique d'activités de détente et de loisirs. Ces sollicitations de la société ne doivent pas pour autant masquer les autres fonctions de la forêt qui constituent de réels enjeux d'avenir : production de bois, conservation de la nature, gestion cynégétique... L'aménagement récréatif et touristique de sites intégrant ces autres fonctions est un défi que les propriétaires et gestionnaires doivent relever pour inscrire leurs actions dans le cadre d'une gestion durable. Analyser les attentes de la société, le contexte territorial et local, les autres enjeux... constitue une première étape. Définir une stratégie en la déclinant dans l'espace et dans le temps en est une seconde. Elle constitue la phase-clé d'un aménagement récréatif intégré. La troisième étape concerne l'aménagement récréatif et ses différents volets en veillant à procéder par étapes successives : la voirie, la signalétique et si nécessaire, le mobilier. Enfin, la concertation et l'information des acteurs sont essentielles tout au long de la démarche, tandis qu'un suivi de l'aménagement est la garantie de son bon fonctionnement dans la durée.

L'ensemble de cette démarche est présenté dans la première partie du manuel alors que la seconde partie illustre le propos à partir d'exemples concrets d'aménagements récréatifs, en France, en Wallonie et à Bruxelles ainsi qu'au Grand-Duché de Luxembourg et en Suisse.

Ce manuel a pour objectif un échange d'idées et un partage d'expériences sur le thème des loisirs en forêt. Il s'adresse principalement aux gestionnaires forestiers, aux personnes et organisations actives dans la mise en valeur touristique des forêts et des espaces naturels. Les enseignants et étudiants s'intéressant à la gestion forestière intégrée ou au tourisme dans les espaces naturels y puiseront aussi des informations utiles, tant au niveau conceptuel que pratique.



Bruxelles Environnement-IBGE (tél : 02/775 77 39, fax : 02/775 78 04, mail : svn@ibgebim.be). Précisons que l'ouvrage peut-être commandé aux Presses agronomiques de Gembloux.

2. « Le Hêtre dans la Civilisation Européenne ».

Cette très réussie publication reprend le contenu de la remarquable exposition qui avait été organisée à la Maison des Arts d'Uccle, rue du Doyenné 102 en octobre 2011 dans le cadre de l'Année Internationale des Forêts – 2011 avec le concours de « l'Association Protectrice des Arbres en Forêt de Soignes » (APAFS) et le soutien de la Commune d'Uccle. Cette association, créée en 1999 à l'initiative de promeneurs passionnés par la beauté et les mystères de la forêt de Soignes a plusieurs objectifs dont la sauvegarde de la hêtraie cathédrale sur un minimum de 50% de la partie bruxelloise de la forêt de Soignes ainsi que l'établissement des mesures indispensables de protection des arbres et des sites remarquables. Elle vous invite fondamentalement à découvrir l'omniprésence du hêtre dans la vie et la culture des Européens. « Son tronc élancé a fasciné les sensibilités artistiques. Symbole de sagesse, le hêtre est empreint à la fois d'ambition et de patience ».

L'ouvrage comprend de nombreuses photographies (en couleurs) sur les arbres, les drèves, les aires de distribution du hêtre, les multiples usages, etc....

Une réussite exceptionnelle est la reproduction d'œuvres d'artistes connus relevant des différents grands courants des 19^{ème} et 20^{ème} siècles (Henri Quittelier, René Stevens, Alphonse Asselberghs, Richard Viandier, Paul Cézanne, Emile Claus, Victor Gilsoul, Gustave De Smet, Rik Wouters, Henri Matisse, René Magritte, Maxime Van De Woestijne, Edgard Tytgat, Maurice Denis, Paul Delvaux, Léon Spillaert, etc...) Nous ne pouvons que vous recommander l'acquisition de ce merveilleux ouvrage (au prix de 26 €).

Ci-après les personnes de contact de l'APAFS :

- J. van der Stricht, Président Fondateur. Tél : 02/375 69 11, av. des Aubépinés 42, 1180 Bxl.
- P. Rocmans, Secrétaire, proc@skynet.be, ch. de Waterloo, 1325 C, 1180 Bxl.
- M. Naegels, Président, marc-naegels@skynet.be, av. de Foestraets, 25, 1180 Bxl.

3. « Itinéraires de la forêt de Soignes et de ses abords ».

Cette très belle publication de plus de 150 pages est éditée par la Société Royale Belge de Géographie (SRBG), collection Hommes et Paysages.

« Ce guide de la forêt de Soignes et de ses abords associe la lecture de la nature avec les aspects culturels des paysages. En effet, si tous les milieux, en particulier dans les régions densément peuplées et anciennement humanisées, sont le produit de la dialectique

entre la nature et l'homme, la forêt de Soignes est évidemment particulièrement exemplaire à cet égard. A la fois construite et transformée de longue date par l'homme, à travers ses usages spécifiques en tant que forêt de chasse périurbaine et lieu de recueillement spirituel, mais en même temps, par son maintien aux portes d'une grande ville, du fait même de ces usages, conservatoire d'une géomorphologie périglaciaire disparue dans les zones de culture. En outre, la présence de la forêt - et sa destruction par les grands défrichements qu'elle a subis au XIX^{ème} siècle - ont profondément influencé les paysages de ses lisières : les cinq itinéraires proposés parcourent donc autant les espaces boisés eux-mêmes que leurs marges, ici résidentielles mais vertes, là espaces de défrichement agricole, avant de céder la place à de vastes lotissements. Le guide est aussi l'occasion de faire découvrir les problèmes spécifiques de gestion durable dans un vaste espace boisé périurbain.

Ce guide, dont la volonté est d'être pédagogique et accessible à tous, est richement illustré de photographies, tant actuelles que d'archives, que de graphiques, plans et cartes.

Deux outils sont à la disposition des visiteurs pour parcourir l'itinéraire sans se perdre.

- Des extraits de cartes topographiques IGN reprennent en pointillé les parcours vélo et à pied et indiquent la localisation des points d'arrêt.
- Des indications claires et précises assorties d'un logo sont insérées en italiques dans l'itinéraire. »

Les personnes intéressées peuvent se procurer ce guide :

- en librairie : dans ce cas toutefois il y a lieu de prendre contact avec la SPRL DIFFUSION NORD-SUD, tél : 02/343 10 13 – E mail : info@diffusion-nord-sud.be pour savoir si la dite librairie est dans leur réseau
- ou directement à la SRBG, tél : 02/650 68 02, E mail : pbettens@ulb.ac.be. Coût : 10 € plus frais d'envoi (1,95 €).

Dans ce contexte de la thématique forêt de Soignes, signalons encore la très intéressante publication « Kauwberg Info » n° 81 (Eté 2011) au titre « **Quel avenir pour la hêtraie cathédrale ?** ». Trois exposés très réussis :

- de M. Jacques Sténuît, Président de l'ASBL « Les Amis de la Forêt de Soignes »
- de MM. Bernard Viérin et Pierre Rocmans (de l'APAFS)
- de M. Pierre Lambelin, Président de la « Régionale Natagora Bruxelles »
- « Kauwberg Info », publication trimestrielle de SOS Kauwberg-Uccle Natura ASBL. Siège social : Montagne de Saint-Job, 28, 1180 Bxl, ; 0496/706 451.

Bernard Jouret

LES ABATTAGES AU BOIS DE VERREWINKEL

Depuis deux ans, les amis du bois de Verrewinkel s'inquiétaient du marquage – en grands chiffres – de très beaux vieux hêtres situés près de la lisière du site classé de Verrewinkel. Il nous avait toujours été dit que ces arbres faisaient simplement l'objet d'un suivi et qu'un abattage n'était pas prévu.

En réalité, dès le 25 août 2010, Bruxelles-Environnement (l'IBGE) s'adressait directement au Collège des bourgmestre et échevins de la commune d'Uccle pour proposer l'abattage de 28 arbres de lisière, à titre de sécurisation. Cette demande était accompagnée d'un relevé des défauts constatés pour ces arbres – charpentières au-dessus des clôtures, branches mortes au sommet, etc... et on ajoutait : « ce peuplement a visiblement entamé depuis quelques années sa phase d'effondrement ». Le Collège a marqué son accord le 28 décembre 2010 et l'IBGE en a été informé le 26 janvier 2011.

Quelles actions ont entrepris les amis du bois de Verrewinkel ? En avril 2011 nous avons interrogé l'IBGE sur la signification des grands chiffres. En réponse il nous avait été écrit que « 35 arbres sont dangereux et doivent être abattus », ce que nous avons mentionné dans la « Lettre aux habitants » de juin 2011.

Mais il fallait encore une rencontre avec l'IBGE, qui insistait d'ailleurs pour que des explications puissent être données sur place. Cette rencontre a eu lieu à la mi-juillet 2011 et il est apparu alors que l'IBGE estimait en effet nécessaire l'abattage de 35 arbres de lisière, sans discussion possible. Nous aurions préféré un abattage moins massif, mais nous n'avons pas été entendus, ni verbalement ni par écrit.

A cette occasion, il était dit que l'opération était « de minime importance » et que dès lors aucune publicité n'était requise. Néanmoins au service vert de la commune d'Uccle et chez les amis du bois de Verrewinkel on attendait enquête publique et commission de concertation. Faut-il rappeler que pour les citoyens d'Uccle, la commission de concertation constitue toujours « un enjeu démocratique essentiel » (« Lettre aux habitants », mars 2011).

Sur le plan légal, l'administration régionale, compétente pour accepter le projet IBGE, prenait appui sur l'« Arrêté du 7 avril 2011 du Gouvernement de la R.B.C. modifiant l'arrêté du 13 novembre 2008 déterminant les actes et travaux dispensés de permis d'urbanisme, de l'avis du fonctionnaire délégué, de la commune ou de la Commission royale des monu-



Massacre à la tronçonneuse !

Ph. Olivier Koot



On ne le croirait pas, mais c'est le même endroit, une fois en novembre 2011 et une fois en avril 2012. Ph. Olivier Koot

ments et des sites ou de l'intervention d'un architecte », plus particulièrement sur le 3° de l'art. 35/36, à savoir « l'abattage d'arbres morts ou dépérissants ou d'arbres en massif ».

Si des mesures de publicité avaient été adoptées, à savoir en tout cas enquête publique et commission de concertation, différents aspects auraient pu être clarifiés, voire atténués ou corrigés. On pense notamment aux critères qui ont permis de classer une série d'arbres dans la catégorie « abattage ».

Dans l'état actuel des choses, il n'est pas exagéré de dire que les abattages du Verrewinkel ne correspondent pas à un sentiment citoyen. L'IBGE n'a guère eu l'occasion de s'expliquer et les réunions, soit avant, soit après les dits abattages n'ont hélas pas attiré beaucoup de monde.

Nous avons pu consulter le texte du permis d'urbanisme relatif à ces abattages. Il se confirme donc que c'est le 3° de l'article 35/36 qui constitue la base soi-

disant légale de l'action de l'administration. On ne peut que s'étonner d'une interprétation aussi audacieuse, alors que les documents de l'IBGE – voir aussi nos photos – soulignaient l'excellente santé de tous ces arbres (42 finalement au total) !

Mais nous avons encore un avenir à préserver. A cet égard nous notons que l'IBGE a élaboré un vaste programme de « renouvellement de la hêtraie », avec régénération naturelle à proximité des abattages et aussi regarnissage par des plants de hêtres prélevés en forêt de Soignes. Espérons que ce programme sera mis en œuvre et ensuite suivi ; nous remercions déjà l'IBGE pour sa diligence.

A. De Schutter
Pour les amis du Bois de Verrewinkel

Voir site web :
<http://www.lesamisduboisdeverrewinkel.be/>

ÉCONOMISONS L'ÉNERGIE !

On le sait, les **climatologues** nous mettent régulièrement en garde à propos **des conséquences gravissimes** que peut avoir un réchauffement incontrôlé du climat sur l'existence des humains ici-bas, laquelle pourrait tout simplement n'être plus supportable !

Une des causes du réchauffement climatique est l'émission en quantité trop importante de gaz à « effet de serre » imputable à nos multiples façons de consommer l'énergie.

La logique veut donc que ces dernières soient sensiblement réduites par tout un chacun. Aussi, parle-t-on de l'absolue nécessité d'**économiser l'énergie**.

Hélas, **nos dirigeants politiques insistent trop peu sur cet impératif, qui nous concerne pourtant TOUS**. Or, il y a de nombreuses manières d'économiser l'énergie.

Rappelons-en quelques-unes, à titre de suggestions :

- Au domicile ou au bureau, il conviendrait d'éteindre systématiquement toute lumière électrique inutile ; on limiterait autant que possible le chauffage des locaux (à 20°, par exemple). Il faudrait, en outre, isoler, en fonction de ce qui est possible, fenêtres, toitures, planchers et murs, ou une partie de ceux-ci.
- Une législation adéquate apparaît nécessaire pour que les magasins soient tenus d'éteindre au moins une partie de leurs éclairages durant la nuit (dès minuit ?). Il devrait en tout cas leur être interdit de « chauffer la rue », comme certains le font en laissant leurs portes ouvertes (même en plein hiver !). Leurs locaux ne devraient être chauffés que modérément.
- La voiture ne devrait être utilisée que de façon raisonnable (et pas pour le moindre petit trajet) ou s'il n'est pas possible de faire autrement. Les transports en commun, le vélo (notamment électrique) ou la marche seraient dès lors les moyens les plus courants de se déplacer.
- L'achat et l'utilisation des divers appareils électriques devraient être le plus possible limités à l'indispensable. Par ailleurs, est-il bien raisonnable d'emprunter l'ascenseur pour un ou deux étages ? Est-il vraiment opportun aussi d'utiliser sa voiture pour faire ses courses de ménage, alors qu'on n'habite pas loin du magasin et qu'il est possible de les faire quotidiennement au lieu d'une fois par semaine ?
- Autant que possible, on ne laissera pas « en veille » TV et ordinateurs.
- Il devrait y avoir obligation légale de trier ses déchets en vue de leur recyclage pour pouvoir faire du neuf avec du vieux, en économisant de ce fait une dose certaine d'énergie. Les personnes, inconscientes, qui abandonnent sur la voie publique leurs canettes de boisson en aluminium soupçonnent-

elles, par exemple, qu'il faut dix fois plus d'énergie pour en fabriquer de nouvelles au départ de la bauxite à extraire de la mine (il en faut 4,5 kg pour obtenir 1 kg d'aluminium), plutôt qu'au départ de l'aluminium récupéré suite au triage des déchets ? Il en est de même pour bien d'autres produits, métalliques ou en plastique.

- L'industrie, elle, devrait être tenue de ne fabriquer dorénavant que des produits dûment réparables.
- Les divers exécutifs devraient promouvoir les énergies durables, de toutes origines (vent, soleil, chutes d'eau, marées, etc.).
- Et, bien entendu, nos autorités politiques et nos administrations devraient donc montrer l'exemple en limitant elles-mêmes systématiquement leurs dépenses en énergie. Elles rappelleront à leurs administrés l'importance et les moyens possibles pour y parvenir. Elles devraient également prendre toutes mesures permettant de limiter le trafic automobile, une obligation évidente et d'ailleurs conforme à ce qu'a imposé la Région de Bruxelles Capitale.
- Souhaitons vivement aussi que les commerçants, de leur côté, cessent de croire erronément que tous leurs clients viennent chez eux en voiture avec comme conséquence une systématique et agaçante opposition chaque fois qu'un projet sensé vise à faciliter les transports en commun, au détriment éventuel des possibilités de stationnement automobile aux environs de leur commerce.

Bien d'autres possibilités existent en matière d'économies d'énergie. Nous n'avons voulu en suggérer que quelques-unes. A chacun de voir ce qu'il peut faire dans ce domaine. Mais chacun doit être convaincu que **la moindre économie d'énergie s'avère dorénavant utile et même essentielle**. Ce sont en effet les milliards de gestes, petits ou grands, qui permettront de limiter le réchauffement climatique dans une mesure acceptable et vivable.

Et notre recommandation s'avère d'autant plus opportune que le Gouvernement fédéral belge, se donnant là une échappatoire, est prêt à des compromissions **visant à ne fermer qu'une partie** de nos centrales nucléaires, en dépit de ce qui a été voté et qui prévoit leur fermeture en 2015. Les autres centrales pourraient alors être maintenues une dizaine d'années de plus ! Et cela, suite à la sortie d'un « Plan d'équipement électrique du royaume », rédigé récemment par les experts (?) de l'Administration de l'énergie, lesquels prévoient toujours des augmentations de consommation électrique, en ignorant systématiquement les économies d'énergie possibles (Cf. : « Le Soir Economie » du 10 mai 2012).

Jacques NIFFLE

MEMORANDUM SOS KAUWBERG - UCCLA NATURA (juin 2012)

Ce mémorandum rassemble les demandes et les souhaits sur lesquels les membres de l'asbl SOS Kauwberg-Uccla Natura et les administrateurs de l'ACQU veulent attirer l'attention des candidats aux élections communales. Le programme de la majorité qui sera mis en place après les élections d'octobre ne devrait pas ignorer les attentes relatives à notre environnement naturel.

Ce document se réfère à celui diffusé en 2006 et le remplace. Si certains aspects relatifs à la place de la Nature dans l'environnement urbain ont évolué positivement depuis l'approbation de l'Agenda 21, on ne peut malheureusement pas en conclure qu'une amélioration globale de la nature en ville soit perceptible, au contraire. Les différents points listés ci-dessous sont autant d'indicateurs de qualité naturelle et de préservation de la biodiversité.

Merci à celles et à ceux qui manifesteront de l'intérêt et consacreront du temps à la nature en ville en lisant et réagissant au présent document.

La majorité des demandes que nous formulons dans ce mémorandum pourraient être intégrées dans un Plan Communal de Développement de la nature (PCDN) dont nous souhaitons l'élaboration par la Commune d'Uccle

I Préservation de la nature et de la biodiversité

◆ Réalisation du maillage vert.

Nous demandons qu'une plus grande attention soit apportée par la Commune à la conservation ou à la réalisation du maillage vert, par l'élaboration d'un inventaire et d'une carte du maillage et de ses corridors verts à préserver ou à créer, par la gestion différenciée de tous les espaces publics pour une intégration au maillage.

◆ Mise en œuvre et suivi des zones Natura 2000.

Nous invitons les autorités communales à informer le public et à compléter les premières informations, parues dans le Wolvendael. Démontrer l'importance des zones spéciales de conservation et de la nécessité d'y préserver la biodiversité (au moyen, par exemple, de dépliants, de panneaux informatifs

invitant à ne pas y déverser les déchets de jardin ou de ne pas quitter les sentiers, veiller au respect des objectifs de protection écologique lors de l'aménagement des zones proprement dites ou des zones contiguës). Les plans de gestion élaborés par Bruxelles Environnement devraient être portés à l'enquête publique dans les mois ou années qui viennent, nous espérons que la Commune y fera la meilleure publicité.

◆ Acquisition patrimoniale de zones vertes.

Nous souhaiterions que la Commune se dote de moyens financiers suffisants pour pouvoir mener une politique plus efficace et plus responsable dans l'acquisition de zones vertes comme celle du Broek, par exemple. *(Une procédure d'acquisition du Broek a été initiée par la Commune, mais n'a plus évolué)*

◆ Plans de gestion écologique des cimetières du Dieweg et du Verrewinkel.

Le plan de gestion du cimetière de Verrewinkel a été réalisé en 2009 et celui du cimetière du Dieweg en 2010. Une évaluation périodique des résultats, un bilan des points forts et des points faibles des sites et leur diffusion plus large vers le public permettraient une meilleure compréhension des citoyens. Si l'évaluation se révèle négative une modification des objectifs et /ou des moyens devrait être envisagée.

◆ Un plan de gestion pour le vallon du cimetière du Verrewinkel.

Ce vallon, inscrit en Zone spéciale de conservation Natura 2000, a servi de dépotoir aux déchets du cimetière et quelquefois même à des riverains



Vue du Kauwberg depuis l'avenue de la Chêneia.

Ph. Enguerrand David

inconscients. La situation du vallon qui reçoit les eaux pluviales des versants reste très fragile, ainsi que l'étang dit du « Tettekén Elst » qui le prolonge au pied du talus du chemin de fer. Un plan de remise en état et de gestion Natura 2000 devrait être établi en synergie avec Bruxelles Environnement (IBGE) et la Commune, propriétaire du terrain. Nous souhaitons que la Commune mette tout en œuvre pour pouvoir gérer ce site au mieux et au plus tôt

◆ **Préservation des potagers.**

Cette fonction sociologiquement importante est de plus en plus mise à mal. Plusieurs zones potagères ucloises ont été loties, notamment dans le quartier du Melkriek.

Nous demandons que la Commune prenne les mesures nécessaires pour assurer la pérennité de cette activité qui apporte non seulement une alimentation de proximité, une vie sociale, mais de plus un contact in situ de la nature en ville. Une approche systématique de ce mode de gestion d'un espace commun par les habitants devrait être envisagée dans les projets urbanistiques ou les rénovations de quartier. (Pourcentage du territoire communal affecté sur le long terme à cette fonction, promotion du jardinage biologique et collectif, aménagement esthétique et de qualité). Comme l'Agenda 21 mentionne cela en ses actions n° 77, 90 et 91, nous espérons que ces intentions seront mises en œuvre prochainement. Ces mesures devraient figurer dans un PCDN tel que nous le demandons.

◆ **Préservation des talus, des sentiers et des derniers bocages.**

Éviter l'élargissement ou le bétonnage des anciens sentiers, souvent bordés de talus riches en espèces végétales et animales. Ceux-ci jouent le rôle de « coulée verte », de couloir de communication. Lors de la rénovation de tels sentiers, veiller à préserver leur biodiversité en évitant tout « bétonnage » ou imperméabilisation inutile, voire nuisible. Lorsque ces sentiers sont privés, aider leurs propriétaires à établir un plan de gestion.

◆ **Mesures à l'encontre des plantes invasives.**

De nombreuses plantes « invasives » (principalement renouées du Japon et Sakhaline, berce du Caucase, parfois aussi les cerisiers tardifs) sont en extension sur le territoire uclois. Les mesures préventives et curatives doivent être développées en collaboration avec Bruxelles Environnement. Nous demandons à la Commune de poursuivre l'information et la sensibilisation du public à cette problématique, de prendre des mesures adéquates pour éviter la propagation, d'inciter par diverses mesures les particuliers à intervenir à leur niveau.

Il s'agit aussi de poursuivre les actions d'arrachage (deux à trois passages annuels, par exemple en collaboration avec des associations ou mouvements de jeunesse), et avant tout de procéder à l'entretien des différents sentiers et espaces publics envahis. Les services des plantations doivent s'impliquer davantage dans cette problématique qu'ils semblent sous-estimer, transportant parfois des terres contaminées pour la création de parterres publics et diffusant de la sorte les renouées.

Par exemple, les terrains communaux autour du service des plantations qui devraient être les premiers à faire l'objet d'une gestion dans ce sens.

◆ **Pesticides et lieux publics**

Nous demandons le strict respect de la réglementation interdisant l'usage des pesticides sur les lieux publics. L'action n° 72 de l'Agenda 21 prévoit cette interdiction pour les espaces verts gérés par la Commune. L'utilisation de pesticides (surtout herbicides) doit être interdite le long des voies publiques, sur les trottoirs, etc., y compris les propriétés privées accessibles au public. Le débroussaillage chimique de sentiers, même par des herbicides bio, ne peut se justifier ! Les arrêtés d'application de l'Ordonnance Nature devraient imposer cette attitude. Dans le passé certaines pratiques étaient tolérées fort probablement par ignorance des gestionnaires et hommes de terrain.

◆ **Gestion différenciée des espaces publics et maintien des espèces indigènes et sauvages.**

Une telle gestion a pour objectif de maintenir certaines fonctions sociales indispensables tout en privilégiant les espèces indigènes favorables aux invertébrés (araignées, insectes,...) et aux oiseaux. Le choix des espèces à préserver peut devenir un enjeu essentiel pour le retour des papillons ou des abeilles dans la ville par exemple. Les herbes folles appelées « mauvaises » par des générations d'agriculteurs constituent souvent un réservoir alimentaire indispensable pour la faune. Le maintien et la gestion par fauchage limité, à l'instar de ce qui se fait sur certaines bermes d'autoroutes, pourrait s'envisager à condition d'informer le public de son utilité.

◆ **Gestion des arbres d'alignement en voirie et abattages privés.**

Utiliser la taille douce, plus respectueuse des arbres partout où c'est possible. Remplacer les arbres au réseau racinaire détériorant les trottoirs et voiries plutôt que de les tailler en chicots, comme c'est le cas pour les platanes, en plantant dans l'interligne d'autres essences, si possible. Il faut rappeler périodiquement au public l'interdiction de toute intervention d'abattage pendant la période de nidification des oiseaux, soit de fin mars à mi-août. Cette

interdiction prévue aussi par l'ordonnance Nature régionale demande à la fois une publicité et des mesures de sanction, car les infractions sont fréquentes, souvent par ignorance.

II Gestion de l'eau

◆ Mesures préventives aux inondations.

Nous demandons la création ou l'aménagement de zones vertes inondables ayant la fonction de réservoir pour les pluies excédentaires, elles peuvent participer au maillage bleu dans les vallées. Nous nous réjouissons que des projets allant dans ce sens, tels des noues, soient en gestation et nous souhaitons que de nombreux autres projets aillent dans ce sens.

En attendant que la réalisation de ces aménagements en question ne soit effective, nous souhaitons un moratoire vis-à-vis de toute réalisation urbanistique dans les vallées et vis-à-vis des minéralisations importantes sises sur les plateaux tant que les mesures préventives aux inondations ne seront pas effectives. Les projets de grands bassins d'orages prévus par VIVAQUA ne résoudre pas tous les problèmes. Nous sommes persuadés que l'accent doit être mis sur les mesures individuelles de retenues des eaux de pluie sur les parcelles où elles tombent par tous les moyens utiles comme la généralisation des citernes pour tous les bâtiments anciens ou neufs, des mesures d'infiltration in situ, conserver ou recréer le maximum de zones de pleine terre partout où cela serait possible. Un plan global de prévention devrait être conçu par la Commune et accompagné d'une politique de diffusion des mesures techniques individuelles possibles. Nous ne développons pas plus ce point repris à l'action 84 de l'Agenda 21 et renvoyons au livre blanc qui sera édité par l'ACQU sur ce sujet.

◆ Maillage bleu

L'assainissement des trois cours d'eau uclois et de leurs affluents devrait se poursuivre prioritairement et devrait être coordonné avec les mesures préventives contre les inondations.

Nous demandons que les eaux de source d'abord, les eaux pluviales ultérieurement rejoignent le réseau hydrologique de surface chaque fois que c'est possible. Le maillage bleu a été réalisé par Bruxelles Environnement (IBGE) sur la plaine du Bourdon. Pour sa part, la Commune a réalisé une série de travaux sur le cours du Geleytsbeek, mais la remise à ciel ouvert entre l'étang Spelmans et la chaussée de Saint-Job semble abandonnée. Nous invitons la Commune à réhabiliter ce tronçon du Geleytsbeek ainsi que les actions 85 et 86 de l'Agenda 21 relatives à ce sujet.

Nous sommes étonnés que le voûtement récent d'un tronçon de ce ruisseau chée de Saint-Job, n'ait

fait l'objet d'aucune enquête. Cette action semble en totale contradiction avec l'Agenda 21, la visibilité du maillage bleu et est à l'opposition de nos attentes.

◆ Rationalisation du secteur de l'eau.

Nous demandons qu'à l'occasion des travaux de placement ou de rénovation des égouts, une réflexion soit menée pour récolter les eaux pluviales sur les parcelles partout où ceci est réalisable et ailleurs de les canaliser par des circuits séparés vers le milieu naturel. Ce réseau doit y faire l'objet d'une gestion appropriée en direction de zones d'absorption ou de débordement afin d'alléger la charge totale des égouts.

Le secteur de l'eau couvre trois filières bien distinctes : l'eau potable, l'eau de pluie et les eaux usées, gérées par de multiples acteurs (Vivaqua, Hydrobru, Commune d'Uccle).

L'eau de surface, les zones humides, les ruisseaux et les étangs restent de la compétence de la Commune, mais pas les eaux de ruissellement qui devraient y être raccordées, par exemple. La multiplicité des services compétents crée une confusion qui entraîne des décisions et des interventions incohérentes et néfastes pour la gestion écologique des cours d'eau et des étangs. Nous demandons une réorganisation de ces filières autour d'un acteur unique qui assure la coordination des intervenants.

III Urbanisme et gestion du territoire

Il faut veiller à intégrer la nature et la préservation de la biodiversité dans tous les projets d'urbanisme. La Commission de concertation ne peut se contenter de rapports d'incidences superficiels, réalisés de façon sommaire et sans avis contradictoires.

Nous demandons que les projets urbanistiques tiennent aussi compte de l'importance de la conservation d'éléments naturels du paysage qui de par leur nature ou leur fonction sont essentiels à la migration et à la survie des espèces ou habitats.

Ainsi, par exemple, les plans d'urbanisation du Plateau Avijl n'ont pas étudié toutes les solutions permettant de limiter les atteintes au cœur du site.

◆ Préservation des intérieurs d'îlots.

Les intérieurs d'îlots représentent une partie très importante (40 %) des espaces verts à Bruxelles et jouent donc un rôle essentiel dans le maillage écologique. Malgré les bonnes dispositions prévues par le PRAS qui protège en principe, la bonne qualité des intérieurs d'îlot, nous constatons que l'état général de ceux-ci se détériore, ils continuent à s'urbaniser et à se minéraliser par l'accord systématique de dérogation dans les permis d'urbanisme. Nous souhaitons au niveau communal une rigoureuse prise de conscience de ce phénomène face aux



Qu'il fait bon jardiner au plateau Avijl !

Ph. Enguerrand David

dégâts intervenus ces dernières années. Nombreux sont les intérieurs d'îlots qui ont été lotis depuis l'adoption du PRAS, ils sont autant d'atteintes à la biodiversité, mais aussi à leur rôle de filtre de l'air et des pollutions, joué par ces masses végétales. Rappelons que si le PRAS a affecté d'office en zone d'habitation certains espaces verts de fait et les friches de moins d'un hectare, il a laissé aux communes la faculté de maintenir ces espaces « en vert » par la prescription 0.2 qui permet de conserver des espaces verts dans toutes les zones, sans restriction, notamment pour la réalisation du maillage vert. Dans ce cadre légal, nous demandons la protection des zones humides en intérieurs d'îlots qui ont été ignorées par différents plans urbanistiques. Nous souhaitons, par exemple, la préservation de la zone marécageuse à iris jaune entre l'av. Coghén et la rue du Doyenné, traversée par un affluent sans nom de l'Ukkelbeek et où plusieurs mares et petits étangs non répertoriés existent encore (à l'arrière de l'école du centre et de la cure - entre autre). À défaut d'une protection prévue par le PRAS, de telles zones doivent faire l'objet à tout le moins d'un PPAS précisant leur destination.

Comme l'Agenda 21 mentionne cela en ses actions n° 68 et 70, nous espérons que ces intentions seront mises en œuvre prochainement et seront intégrées

dans un plan communal ad hoc, de type PCDN (voir ci-après).

◆ **Mesure urbanistique favorable à l'avifaune.**

Nous demandons, lors de constructions neuves ou lors de la rénovation de façades, qu'une mesure urbanistique soit prise qui encouragerait l'inclusion de briques creuses pouvant servir de cavités, nichoirs pour des espèces cavernicoles en régression à Uccle comme ailleurs à Bruxelles (Moineau, Rouge-queue, Martinets,...). La Commune pourrait offrir des nichoirs, ce qui est moins coûteux que de proposer un subside pour de petites actions et aussi montrer l'exemple en les posant sur des bâtiments publics; par exemple, y placer des nichoirs pour hirondelles de fenêtre ou martinets. Ces mesures sont peu coûteuses, mais porteuses d'une symbolique témoignant d'un rapport à la nature moins anthropocentrique. Comme l'Agenda 21 mentionne cela en son action n° 70, nous espérons que ces intentions seront mises en œuvre prochainement. Ces mesures devraient figurer dans un PCDN tel que nous le demandons.

◆ **Protection et soutien à la conservation et à la gestion des zones vertes du PRAS/PRD.**

Il y a actuellement un vide législatif assurant la ges-

tion effective de l'affectation d'une zone en zone verte. Il faudrait une attitude en urbanisme, une réglementation communale prévoyant des sanctions pour tout type d'atteinte aux zones vertes (actuellement, seuls les cas les plus flagrants font éventuellement l'objet de poursuites, mais ceux-ci aboutissent rarement à la remise en état naturel des lieux) et surtout des incitants à la mise en œuvre de celles-ci (incitants fiscaux, aide communale pour la gestion, ...).

IV Agenda 21 - Action et développement

Le plan d'action voté par le Conseil communal fin 2009 est trop timide, de nombreux points de ce mémorandum que nous avons apportés dans les discussions lors de l'élaboration participative ont été écartés par le Conseil communal. On ne peut que s'interroger sur le message que reçoivent les citoyens et les membres d'associations qui ont investi bénévolement de leur temps dans l'état des lieux, la réflexion et l'élaboration de propositions raisonnables. Le plan d'action de l'Agenda 21 est trop timide, mais il n'est pas interdit d'être volontariste, de commencer par mettre réellement en œuvre les 103 actions décidées et d'ensuite développer de nouvelles actions.

◆ Réalisation d'un plan communal de développement de la nature (PCDN), à l'instar de certaines communes wallonnes.

L'Agenda 21 est sensé inclure un tel plan, mais tel qu'il a été voté en 2009, il ne propose que d'étudier l'élaboration d'un schéma directeur "nature" et une série d'actions, ce qui est bien timide et insuffisant: nous attendons une dynamique nature intégrée. Les interventions pour la sauvegarde de la nature ont de multiples facettes et il serait sage de pouvoir coordonner toutes ces bonnes intentions dans un plan global pour une bonne coordination des actions futures. Il semblerait qu'un plan plus ambitieux soit à l'étude. Dans ce cas, il va de soi que les milieux associatifs uclois sont parties prenantes et souhaitent collaborer à cette réalisation et aussi à des actions de gestion et de sensibilisation auprès du public.

◆ Information régulière du public des résultats et des actions entreprises ou des projets en cours

V Éducation et Formation à la préservation de la nature

◆ Éveil de la jeunesse via les écoles et lycées.

◆ Promotion de l'ErE, Éducation relative à l'Environnement

L'Éducation relative à l'environnement et l'utilisation des espaces verts par les écoles ucloises se



Jardinets en intérieur d'îlot.

Ph. Enguerrand David

heurtent à la méconnaissance de cette problématique par les instituteurs. La Commune pourrait subventionner des associations locales (Guides nature, par exemple) dans le cadre des visites scolaires accompagnées de leurs guides compétents. Comme l'Agenda 21 mentionne cela en son action n° 89, nous espérons que ces intentions seront effectivement mises en œuvre. Des documents et outils pédagogiques appropriés devraient être disponibles sur le site internet communal.

◆ Formation des acteurs impliqués dans la préservation de la nature

Une formation périodique à la préservation de la nature, dans le cadre du recyclage professionnel, devrait être prévue pour les acteurs communaux, de l'architecte-urbaniste à l'ouvrier en charge de ces problématiques.



La plaine du Bourdon au centre de laquelle coule le Geleytsbeek.

Ph. Enguerrand David

VI Information et participation du public

◆ Réalisation d'un bulletin communal d'informations nature.

La Commune s'est engagée dans un Agenda 21 local dont les réalisations en terme de développement de la nature sont bien discrètes. Les intentions de l'action 2 se réaliseraient via le *Wolvendael* qui est un journal à vocation publicitaire, tout comme le *Vlan*, dans lequel la Commune dispose de pages très limitées et payantes.

Un journal communal strictement informatif, c'est à dire qui véhicule de l'information et des conseils utiles au public et dans lequel articles rédactionnels et publicité ne se confondraient pas, pourrait comporter des pages nature, environnement, mobilité, climat, énergies, habitat, etc. Les associations et les habitants volontaires pourraient participer à son élaboration.

◆ News communales "nature"

Une lettre d'information, par internet, permettrait aussi la diffusion de beaucoup d'informations générales et pourrait inclure un éveil à la préservation de la nature à Uccle, ou plus largement des notions relatives à l'environnement. Celle-ci serait diffusée aux citoyens qui en feraient la demande. Elle recenserait activités locales, communales ou associatives,

conseils, etc., et serait aussi disponible sur le site internet de la Commune.

◆ Organisation de parcours annuel parcs, espaces verts, potagers, jardins... de la Commune.

La rotation annuelle des habitants étant de plus en plus importante, de nouveaux habitants méconnaissent les richesses naturelles de la commune d'Uccle. Nous invitons les autorités communales à instaurer une journée des parcs, espaces verts et sites semi-naturels à destination de ces nouveaux et des plus anciens en éditant une brochure à ce sujet et organisant une journée des parcs et espaces verts, à l'instar des portes ouvertes et des parcours d'artistes.

Nous invitons de même les autorités communales à instaurer une journée des potagers qui pourrait être co-organisée avec *Nature & Progrès* et *Bruxelles Environnement* qui développent des actions similaires, ce serait une manière développer ces initiatives.

◆ Soutien et reconnaissance des associations de défense de l'environnement.

Nous invitons la Commune à reconnaître le travail bénévole des associations et à diffuser et soutenir leurs actions pédagogiques ou de gestion.

Leur subventionnement éventuel doit être basé sur des critères stricts et objectifs.

UCCLE NÉGLIGE SON PATRIMOINE HISTORIQUE

Le cas du chalet scolaire à Calevoet

En ce début de mois de juin 2012 les infrastructures historiques de l'ancienne *Colonie du Jour* d'Uccle Calevoet (1912) ont finalement été démolies malgré diverses tentatives de quelques riverains pour les sauver. L'ensemble, aménagé en 1912 (il y a tout juste 100 ans) pour le compte du "Cercle des Éclairés des Deniers

des Écoles" (organisation émanant de la Ligue de l'Enseignement), constituait pour l'histoire locale et régionale un rare témoin de l'action sociale du début du 20^e siècle en faveur des enfants démunis. À plusieurs niveaux cet ensemble remarquable méritait qu'il soit préservé tant il caractérisait le contexte sociopolitique et culturel de l'époque qui le vit naître. L'architecte en était le philanthrope Raymond Focard qui fut par ailleurs bourgmestre de Schaerbeek de 1921 à 1927.

Nous sommes évidemment déçus par cette démolition mais pas pour autant étonnés. Uccle est connue pour sa politique libérale qui avant tout se veut la garante de l'investissement privé. Excepté cas excep-

tionnel, les considérations environnementales ou patrimoniales passent au second plan. En outre,

force est de constater que la véritable valeur d'un bien est rarement évaluée en fonction de données artistiques, archéologiques, environnementales ou historiques plus ou moins objectives mais en fonction des rapports de force en présence. Parfois l'intérêt des riverains l'emporte, du moins s'ils se

manifestent massivement. L'ancienne colonie scolaire, non connue du grand public (rares sont les riverains qui habitent à proximité) eu le malheur de ne pas mobiliser grand monde lors des enquêtes publiques et des commissions de concertation. Cela lui fut fatal !

Pourtant, dans un premier temps, la découverte des plans originaux ainsi que de l'identité de l'architecte - et de fil en aiguille de l'historique de l'immeuble - avait provoqué l'enthousiasme de nombreuses personnes notamment au sein de l'administration communale. L'échevin lui-même avait, lors de la première commission de concertation de septembre 2010, montré de l'intérêt pour le « chalet scolaire » et son



singulier jeu de colombage en façade. Or, aux yeux du maître d'œuvre (la firme BPI), les édifices historiques portaient « atteinte à la qualité architecturale et à l'esthétique de l'environnement urbain » et constituaient donc une nuisance pour la commercialisation des bâtiments voisins alors en cours d'achèvement. Cet argument, plus que douteux, n'avait pour réel objectif que d'obtenir la démolition des derniers vestiges architecturaux présents sur le site.

Or, un compromis réaliste aurait pu être adopté tant en faveur du patrimoine architectural que des intérêts de la firme BPI. Ceci dans la mesure où on acceptait de construire le terrain de sport de l'ancienne Colonie tout en maintenant l'immeuble principal du site, à savoir le « Chalet Scolaire » et son préau. Malgré son âge respectable cet ensemble architectural était, jusqu'il y a peu, encore en excellent état de conservation. Comme il n'occupait qu'un infime pourcentage de la totalité du terrain à lotir, son maintien ne nuisait en aucune sorte, ou alors si peu, à l'investissement financier escompté.

Notons que personne ne s'est jamais radicalement opposé au changement structurel du quartier. La densification s'y justifie vu la proximité des terrains avec la gare de Calevoet. Toutefois le développement urbain aurait eu le mérite de se faire de manière équilibrée, en dialogue avec les caractéristiques originelles et patrimoniales des lieux.

En ce début de mois de juin, en même temps qu'a lieu la démolition, l'enquête publique pour le lotis-

sement du terrain est en cours. Le lotissement tel que proposé ainsi que la disposition des bâtiments futurs se révèle, sans beaucoup de surprise, banal, sans créativité. C'est d'autant plus frustrant car il n'aurait donc pas été beaucoup plus compliqué d'y intégrer le chalet scolaire. L'effort n'a simplement pas été accompli. C'est évidemment plus facile d'adopter le principe de la *tabula rasa*. Pourquoi s'encombrer de contraintes ?

La qualité architecturale et la valeur historique du pavillon scolaire aurait toutefois pu donner au futur quartier en cours d'urbanisation l'âme, l'identité et la saveur qui maintenant lui manqueront cruellement. Un banal lotissement périurbain supplémentaire...

N.B : Notons que c'est grâce à un travail minutieux, réalisé par l'Association de Comités de Quartier Uclois, de dépouillement d'anciens registres, que les archives originales du bâtiment historique ont pu être retrouvées.

Il nous semble que cette recherche d'archives devrait incomber automatiquement au demandeur d'un permis de démolition ou de transformation d'un immeuble datant d'avant 1932. Les résultats de cette recherche devraient en outre être obligatoirement inclus au dossier à l'enquête publique. Il est utile de rappeler qu'en Région bruxelloise, les immeubles datant d'avant 1932 sont automatiquement inscrits à l'inventaire du patrimoine.

Enguerrand David

Chargé de mission auprès de l'ACQU.

IN MEMORIAM

Notre ami **Emile Van Kerckove** est décédé le 30 décembre 2011 à l'âge de 80 ans. Il était très actif à l'ACQU dont il fut même administrateur dès 1995, pendant près de 7 ans.

Il s'occupait particulièrement de l'Antenne de quartier « Observatoire - Vert Chasseur ». Il s'était notamment distingué avec des habitants de son quartier, lors du projet d'installation d'un restaurant « Fast Food » Mc Donald au coin de l'avenue du Vert Chasseur et de la Chaussée de Waterloo, en lieu et place d'une ancienne station-service Shell. Rappelons, tant l'événement fut important que leur détermination a conduit le Collège des Bourgmestres et Echevins de l'époque (dont Marc Cools) à refuser la demande de la Société Mc Donald.

Emile était très actif dans la distribution de la « Lettre aux habitants ». Il n'a jamais refusé de participer à ce travail exigeant et a même souvent accepté de distribuer la « Lettre » au-delà de son quartier.

C'était un homme de parole, très dévoué aux valeurs défendues par l'ACQU, qu'il soutenait avec beaucoup de respect et de fraternité.

MERCI Emile pour cette attitude de citoyen altruiste et exemplaire que tu as eue. Nous ne t'oublierons jamais et nos remerciements vont également à Marcelle, ta digne épouse qui t'a toujours soutenu.

Bernard Jouret

L'Association de Comités de Quartier Uclois

Les Comités membres effectifs

Bosveldweg asbl

Francis ROGER FRANCE, av. Brunard 11
tél. : 02.375.37.48.

Calevoet - Bourdon

Didier GOSSET, Dieweg, 20
GSM : 0475.96.13.57 – info@calevoet.org

Carrés Pauwels et Stevens

Alida TIMMERMAN, carré Pauwels 30
tél. : 02.343.05.41

Floride - Langeveld

Isi ZIELONKA, av. Gobert 62

Fond'Roy asbl

Kathleen STAQUET, av. Fond'Roy 41
GSM : 0477.35.86.86

Gracq

Jacques DEKOSTER, rue E. Gossart 28
tél. : 02.345.62.92

www.gracq.org et www.nomo.be

Groeselenberg

Vincent SCORIELS, rue Groeselenberg 130
tél. : 02.376.25.52

Longchamp - Messidor asbl

Anita NYS,
av. W. Churchill 39/9 – tél. : 02.346.66.61
www.longchamp-messidor.be

Melkriek - Truite - Trois Rois - Vervloet

Jeanine FAGEL, chemin de la Truite 42
tél. : 02.376.26.64

MobiLyce

Alain FUKS, av. du Lycée Français 11/19
tél. : 02.372.08.38

Ophem & C°

Yvette LAHAUT, rue des Myosotis, 20
tél./fax : 02.376.61.71
yvette_lahaut@yahoo.fr

Parc Brugmann

Pierre DOR, av. Château de Walzin 6/1
tél. : 02.343.39.88

Plateau Engeland-Puits

Luc VAN DE WIELE, chemin du Puits 77
tél. : 02.374.81.04
www.plateauengeland.be

Protection et avenir d'Avijl

www.avijl.org

Quartier St-Job

Stéphane DAVIDTS, av. Verboven 21 – 1160
tél. (B) : 02.373.57.01
courriel : stephane.davidts@skynet.be

Quartier Lorraine

Denys RYELANDT, av. du Maréchal 20A
tél. (P) : 02.374.97.03

OXY 15, Mon quartier, Ma vie asbl -
Xavier RETAILLEAU, rue du Château d'Eau 97
– tél./fax : 02.374.32.95
www.oxy15.be

SOS Kauwberg - UCCLA NATURA asbl

Stéphane ROYER, Montagne St-Job 28
tél. : 0496.70.64.51
www.kauwberg.be

Homborch / Tilleuls / Alisiers / Sophoras

Stéphane BALLEREAU, av. des Sophoras 21
tél. : 02.375.55.78

Vallée du Linkebeek

Henri VERLAET, Moensberg 31
tél. : 02.374.13.53
www.valleedulinkebeek.be

Les « Antennes de quartier »

Les amis du bois de Verrewinkel

Georges LEWY, av. Buysdelle 74
tél. : 02.374.05.73
www.lesamisduboisdeverrewinkel.be

B.R.E.G.

Noël FRANCK, rue du Roseau 35
tél. : 02.375.40.94

Vivier d'Oie

Louise BECKERS, av. Latérale 43A
tél. : 02.374.13.56

Geleytsbeek

Bernard JOURET, av. de la Chênaie 79C
tél. : 02.375.28.48

Dodonée

Jacques NIFFLE, av. Bel-Air 25/5
tél. : 02.344.41.51

Uccle-Centre

Jean-Marie PIERRARD, rue R. Scott 9
tél. : 02.376.77.43

Fort Jaco

Jacqueline MILLER, av. du Feuillage 50
tél. : 02.374.40.76

Errera - Dupuich - Jones

Jean DUMONT, av. L. Errera 63
tél. : 02.344.22.50

Gare d'Uccle-Stalle

Michel HUBERT, rue V. Allard 273
tél. (P) : 02.332.22.23
tél. (B) : 02.211.78.53

Échevinage

Madame BARON, av. de l'Échevinage 21
tél. : 02.374.43.42

Le conseil d'administration

Président

Bernard JOURET – av. de la Chênaie 79c
tél. : 02.375.28.48 – ab.jouret@skynet.be

Vice-Président

Denys RYELANDT – av. du Maréchal 20A
tél. (P) : 02.374.97.03 tél./fax (B) : 02.375.78.84
d.ryelandt@gmail.com

Trésorier

Xavier RETAILLEAU – rue du Château d'Eau 97
tél./fax : 02.374.32.95 – xavier.retailleau@skynet.be

Marc DE BROUWER – rue Geleytsbeek 29
tél. & fax : 02.374.60.34
GSM (préféré) : 0472.719 790 – cepvdqa@skynet.be

Michel DEVRIESE – av. De Fré 29
tél. : 02. 374.85.80 – michel.devriese@skynet.be

Nicole DUSSART – Bosveldweg 67
tél. : 02.374.23.00 – nicole.dussart@skynet.be

François GLORIE – av. de Floréal 35
tél. : 02.344.48.88 – info@francoisglorie.be

Pierre GOBLET – rue Edouard Michiels 13
tél. : 02.376.57.02 – pierregoblet@skynet.be

Jean LESEUL – rue Groeselenberg 69
tél. : 02.375.06.29 – leseul.hendrix@belgacom.net

Benoît MALDAGUE – av. W. Churchill 222/10
tél. : 02.343.21.97
(B) : b.maldague@credit-agricole.be

Alain THIRION – rue de Linkebeek 39 A
tél. : 02.376.11.49 – athirion58@gmail.com

Thérèse VERTENEUIL – rue Engeland 367
tél. : 02.375.45.73 – chabi@comiteengeland.be

Chargé de mission :

Enguerrand DAVID
enguerrand.acqu@live.be

La « Lettre aux habitants »

Éditeur responsable :

Bernard JOURET

N° de compte de l'ACQU :

BE 61 3100 7343 1817

La « Lettre aux Habitants » peut être consultée sur le site internet de l'ACQU : www.acqu.be

Les opinions exprimées n'engagent pas nécessairement l'ACQU

Courriel : acqu.asbl@gmail.com

Impression : Van Ruys Printing

Tirage :

10.000 exemplaires imprimés sur papier recyclé

La « Lettre aux habitants » est publiée avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles, et de la Région de Bruxelles-Capitale.



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE